



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
Desjardins
Séance ordinaire du 29 avril 2020
Séance tenue à huis clos

Le conseil d'arrondissement Desjardins siège en séance ordinaire ce vingt-neuvième jour du mois d'avril deux mille vingt à dix-huit heures trente, à *huis clos* et par visioconférence.

SONT PRÉSENTS

Les membres du conseil, Serge Côté, Steve Dorval, Ann Jeffrey, Janet Jones, Fleur Paradis et Amélie Landry formant quorum sous la présidence de Ann Jeffrey

AUSSI PRÉSENTE

Est également présente Hélène Jomphe, chef de service et secrétaire.

CAD-2020-00-76

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 29 avril 2020, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 7.15 intitulée :

- PIIA patrimonial – Travaux d'opération cadastrale – 308, chemin Ville-Marie (secteur Pintendre).

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-00-77

Période de questions du public

Aucune personne n'assiste à la séance.

CAD-2020-00-78

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2020

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement Desjardins tenue le 26 février 2020.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-00-79

Décret de *huis clos* pour les séances du conseil d'arrondissement

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté le 13 mars 2020 une déclaration d'urgence sanitaire, en raison de la pandémie de la COVID-19 ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a autorisé notamment les conseils d'arrondissement à tenir leurs séances à *huis clos* dans le contexte de la pandémie de ce coronavirus ;

ATTENDU que la Ville entend mettre en œuvre toute mesure raisonnable sur son territoire qui pourra contribuer à contrer le coronavirus ;

En conséquence,

Il est résolu à l'**unanimité** de **DÉCRÉTER** que les séances du conseil d'arrondissement se tiennent à *huis clos* pour une période indéterminée dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, de même que d'autoriser les membres du conseil d'arrondissement à participer à ces séances par téléphone ou par visioconférence.

CAD-2020-00-80

Actes désignés comme prioritaires

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté une déclaration d'urgence sanitaire, en raison de la pandémie de la COVID-19 ;

ATTENDU que l'*Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020* permet, entre autres, au conseil d'arrondissement de décréter que certains actes sont désignés comme étant prioritaires ;

ATTENDU que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit « que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil » lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure ou d'usage conditionnel. Or, les séances du conseil d'arrondissement peuvent se tenir à *huis clos* pendant l'état d'urgence sanitaire ;

ATTENDU que la Ville entend mettre en œuvre toute mesure raisonnable sur son territoire qui pourra contribuer à contrer le coronavirus, notamment en évitant le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute assemblée publique, qui fait partie du processus décisionnel de ce conseil, afin de remplacer cette procédure par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

DE DÉCRÉTER que les actes suivants sont désignés comme prioritaires, conformément à l'*Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020* :

- demande de dérogation mineure – Marge de recul latérale de l'habitation existante – 70, rue de la Vigie (secteur Lévis) – Lot 2 432 041 ;
- demande de dérogation mineure – Préservation de boisés, accès véhiculaire et écran tampon – 1169, chemin Ville-Marie (secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe De Lévy) – Lot 2 359 961 – Club Auto-Neige Ville-Marie ;
- demande de dérogation mineure – Superficie d'un cabanon – 3926, rue Saint-Georges (secteur Lévis) – Lot 2 219 049 ;
- demande de dérogation mineure – Marge de recul avant d'un bâtiment principal existant – 32, rue du Vieux-Fort (secteur Lévis) - Lot 3 017 585 ;
- demande de dérogation mineure – Travaux d'installation d'enseignes de type « oriflamme » – 5750, rue J.-B.-Michaud (secteur Lévis) - Lots 3 966 817, 5 208 117, 3 966 818, 5 208 116 et 6 138 691 ;

- demande de dérogation mineure – Profondeur et superficie d'un terrain desservi – Marge de recul avant d'une habitation – 308, chemin Ville-Marie (secteur Pintendre) – Partie du lot 2 062 515 (lot projeté 6 362 262) ;
- demande de dérogation mineure – Distance d'une ligne latérale d'un garage détaché existant – 643, rue Pierre-Georges-Roy (secteur Lévis) – Lot 2 332 056 ;
- demande de dérogation mineure – Marges de recul latérale et arrière d'un bâtiment commercial existant – 703, route du Président-Kennedy (secteur Pintendre) – Lot 2 061 744 ;
- demande de dérogation mineure – Largeur de terrains non desservis – 1106, chemin Ville-Marie (secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe De Lévy) – Partie du lot 2 360 390 ;
- demande de dérogation mineure – Marge de recul arrière d'une habitation unifamiliale isolée existante – 3, rue Botrel (secteur Lévis) – Lot 3 021 574 ;
- demande de dérogation mineure – Localisation, utilisation, superficie et hauteur d'un garage détaché – 136, rue Augustin-Carrier (secteur Lévis) – Lot 2 432 008 ;
- demande de dérogation mineure – Empiètement dans une marge de recul avant de galeries existantes d'une habitation – 835, rue des Canotiers (secteur Lévis) – Lot 3 021 473 ;
- demande de dérogation mineure – Distance d'une ligne arrière et hauteur d'une gloriette – 35, rue Wolfe (secteur Lévis) – Lot 2 434 554 ;

DE DÉCRÉTER que la consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public à cet effet au regard des actes désignés prioritaires doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité.

Les travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

CAD-2020-00-81

PIIA - Travaux d'installation d'une enseigne appliquée – 4105, boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis) – Gus

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'installation d'une enseigne appliquée selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 24 janvier 2020 ;
- les nouveaux plans de Lettrage Signature, datés du 11 mars 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU la contre-proposition reçue le 13 mars 2020 (plans datés du 11 mars 2020) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-00-82

PIIA - Travaux d'installation d'une enseigne appliquée – 867, rue de Lauberivière (secteur Lévis) – Applus+

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'installation d'une enseigne appliquée selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 20 janvier 2020 ;
- les plans de Meteor Signs, portant le numéro 190068-01, datés du 17 octobre 2019 ;
- les compléments d'information du requérant reçus par courriel le 30 janvier 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-00-83

PIIA - Travaux d'installation d'une enseigne appliquée – 3795, boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis) – Pneus St-David

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'installation d'enseignes appliquées selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 26 février 2020 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- le plan de Posimage, daté du 22 janvier 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU l'acceptation des modifications reçue le 29 avril 2020 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

D'APPROUVER les travaux incluant lesdites **modifications** :

- que les messages soient les mêmes que ceux illustrés dans la demande de permis mentionnée ci-haut **à l'exception** de la fabrication des enseignes, qui celles-ci devront être conçues selon l'une ou l'autre des options suivantes, à savoir :

Option 1 : des lettres individuelles lumineuses ;

Option 2 : une plaque mince (épaisseur maximale de deux pouces) avec des lettres en relief.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-00-84

PIIA - Travaux de construction d'une habitation multifamiliale et d'aménagement de terrain – 7070, boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis) – L'Archipel

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de construction d'une habitation multifamiliale de six étages comportant 90 logements et d'aménagement de terrain selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 5 mars 2020 ;
- le plan d'implantation de Pierre Grégoire, arpenteur-géomètre, daté du 4 février 2020 ;
- les plans d'architecture de Sublime Architecture, datés du 7 avril 2020 ;
- le plan d'aménagement paysager de Sublime Architecture, daté du 7 avril 2020 ;
- les compléments d'information du requérant reçus par courriel les 2 et 14 avril 2020 ;
- les propositions de modification au périmètre de l'entrée principale reçues par courriel le 28 avril 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU certaines propositions alternatives soumises et l'acceptation de certaines modifications reçues le 29 avril 2020 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

D'APPROUVER les travaux en **y excluant**, la génératrice, l'affichage et l'aménagement paysager, mais **en y prévoyant** un écran tampon avec minimalement au départ, soit avant le dépôt du plan d'aménagement paysager, le maintien d'un talus naturel d'une hauteur minimale d'un mètre avec le terrain voisin, l'ajout d'une haie de cèdres dont ceux-ci doivent avoir une hauteur minimale de 1,2 mètre à la plantation. Ces exclusions devront faire l'objet d'autres approbations, **et ce conditionnellement** à ce que :

- un plan d'aménagement paysager soit soumis pour approbation ultérieure, qu'il soit réalisé par un professionnel en aménagement paysager, qu'il comprenne une variété appréciable de végétaux et souligne particulièrement l'entrée du bâtiment, un ou des aires d'agrément extérieure(s) pour l'usage des futurs résidents avec du mobilier urbain et des supports à vélos ainsi qu'une bonification de l'aménagement de l'écran tampon ;
- les luminaires soient approuvés par le Service de la gestion et de la planification des biens immobiliers avant leur installation ;
- les éléments de climatisation sur chacun des balcons du bâtiment aient une teinte s'harmonisant avec les teintes des composantes du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité.

Les travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial)

CAD-2020-00-85

PIIA patrimonial – Travaux d'opération cadastrale – 4492, rue Saint-Laurent (secteur Lévis)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'opération cadastrale afin de remplacer le lot 2 219 716 par les lots 6 356 849 et 3 356 850, le tout selon la demande de permis formulée le 20 janvier 2020 incluant les documents suivants, de François Harvey, arpenteur-géomètre :

- plan cadastral parcellaire, minute 5916, dossier 26-367/192192, daté du 14 janvier 2020 ;
- plan projet de lotissement, minute 5918, dossier 192192, archive 26-367, daté du 14 janvier 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'APPROUVER lesdits travaux d'opération cadastrale.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-00-86

PIIA patrimonial – Travaux de construction – 3230, rue Saint-Laurent (secteur Lévis)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux afin de construire un garage attaché de 17 pi x 28 pi avec une pièce habitable au-dessus (salle familiale), selon la demande de permis déposée le 30 janvier 2020 et les documents joints ainsi que les précisions mentionnées dans le courriel du requérant daté du 13 février 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance des modifications mineures proposées par la requérante dans le courriel du 12 avril ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-00-87

PIIA patrimonial – Travaux de rénovation – 22, rue du Mont-Marie (secteur Lévis)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin de refaire la toiture qui était en bardeaux d'asphalte pour la remplacer par un revêtement d'acier ondulé de la compagnie SE metal roof ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
Desjardins
Séance ordinaire du 29 avril 2020
Séance tenue à huis clos

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-00-88

PIIA patrimonial – Travaux d'opération cadastrale – 3926, rue Saint-Georges (secteur Lévis)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'opération cadastrale afin de remplacer les lots 2 219 043 et 2 219 049 pour créer les lots 6 352 620 et 6 352 621 (modifications des limites de propriétés) selon le plan projet de lotissement daté du 12 février 2020, dossier 320, minute 13293 et le plan cadastral parcellaire datés du 23 janvier 2020, dossier 320, minute 13271 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

D'APPROUVER lesdits travaux d'opération cadastrale.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-00-89

PIIA patrimonial – Travaux d'opération cadastrale – Terrain rue Saint-Laurent (secteur Lévis) - Lots 4 957 268 et 5 368 219 (lots projetés 6 335 425 et 6 335 429)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'opération cadastrale afin de remplacer les lots 4 957 268 et 5 368 219 par les lots 6 335 425 à 6 335 429, selon la demande de permis formulée le 27 janvier 2020 incluant les documents annexés, dont le plan cadastral parcellaire, minute 1093, dossier 10089-D1113, daté du 4 septembre 2019, de Marc Dufour, arpenteur-géomètre ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'APPROUVER lesdits travaux d'opération cadastrale.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-00-90

PIIA patrimonial – Travaux de rénovation – 41, rue Couillard (secteur Lévis)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin de :

- remplacer la porte de l'élévation sud-est par une fenêtre identique (modèle, dimensions et alignement) à celles existantes de part et d'autre :
 - retirer le pignon au-dessus de cette porte ;
 - compléter le revêtement de bardeaux de cèdre tel que l'existant au bas de la nouvelle fenêtre et derrière le pignon retiré ;
- remplacer le revêtement de bardeaux de cèdre du mur sud-ouest du corps principal, derrière le tambour, par un nouveau revêtement de bardeaux de cèdre identique :
 - installer des chambranles identiques à ceux anciens autour des portes et fenêtres ainsi que des planches cornières larges (± 6 po) à chaque coin ;
 - si les soffites doivent être remplacés, ceux-ci seront refaits en planchettes de bois installées parallèlement au mur, à l'image des sous-plafonds des galeries arrière. Ventilation assurée par des grilles ponctuelles ou une rainure continue ;
- remplacer le revêtement de bardeaux de cèdre du tambour (murs sud-est et nord-ouest) par un nouveau revêtement de bardeaux de cèdre identique :
 - ajout de 1 à 1,5 po d'isolation par l'extérieur sur le mur nord-ouest ;
 - prolongation des débords de toit afin de retrouver les dimensions et silhouettes existantes ;
 - remplacer le revêtement de la toiture par de nouveaux bardeaux d'asphalte ou une membrane élastomère de même couleur que la toiture principale ;
 - installer des chambranles identiques à ceux anciens autour des portes et fenêtres ainsi que des planches cornières larges (± 6 po) à chaque coin ;
 - remplacer la porte par la porte récupérée de la façade sud-est, conserver les chambranles ou en refaire des identiques ;
 - récupérer la porte du portique pour remplacer celle du solarium sur le mur sud-ouest .
- remplacer quelques marches de l'escalier arrière par des nouvelles identiques en bois (non assujettis au PIIA) ou remplacer l'ensemble des marches par des marches de mêmes dimensions en fibre de verre (assujettis au PIIA) ;
- peindre l'ensemble du bâtiment (non assujetti au PIIA) ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'APPROUVER lesdits travaux.

Il est également **suggéré d'approuver** un projet dans lequel les autres murs du tambour seraient isolés par l'extérieur, dans la mesure où les travaux demeurent conformes à la réglementation applicable et que les débords de toit soient prolongés afin de retrouver les dimensions et silhouettes existantes.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-00-91

PIIA patrimonial – Travaux de rénovation – 9, rue Saint-Pierre (secteur Lévis)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin de :

- remplacer le revêtement de toiture existant (bardeau d'asphalte) par un nouveau revêtement de bardeau d'asphalte de type « *Cambridge* » de couleur brune ou noir double sans épaisseur de la toiture (sauf un contreplaqué). Ces travaux incluent la démolition de la cheminée, l'installation de gouttière de couleur blanche et la ventilation des larmiers à l'aide de ventilateur linéaire sur une rainure de ± 1 à 1,5 po), les larmiers et débords de toit seront peints en blanc ;
- faire la réfection des deux galeries en bois traité brun, de l'escalier en bois traité brun incluant les colonnes et les garde-corps en aluminium de couleur blanche. L'escalier sera repositionné selon le plan fourni ;
- remplacer des fenêtres existantes par de nouvelles en PVC blanc de modèle à guillotine avec carrelage géorgien incluant le recouvrement en aluminium des finitions extérieures en bois (chambranles et planches cornières). La disposition et les dimensions des ouvertures ne seront pas modifiées ;
- remplacer trois portes par de nouvelles portes en acier recouvertes de PVC incluant carrelage à quatre carreaux ;
- peindre l'ensemble du bâtiment (non assujettie au PIIA),

le tout selon la soumission, les plans, l'ensemble des documents fournis au dépôt de la demande de permis datée du 11 février 2020 et des courriels transmis les 20 et 21 février 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'APPROUVER lesdits travaux.

Il est également **suggéré d'approuver** l'installation de fenêtres avec carrelage géorgien comme proposé, mais dont le carrelage serait collé sur la face externe du verre. Les nouvelles portes pourraient être, quant à elles, sans carrelage.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-00-92

PIIA patrimonial – Travaux de rénovation – 12, rue Saint-Félix (secteur Lévis)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin de :

- agrandir les lucarnes de l'agrandissement arrière selon l'esquisse de Mathieu De Bellefeuille datée du 23 janvier 2020 ;
- retirer les débords de toit qui se trouvent sous les fenêtres des lucarnes ;
- au rez-de-chaussée de l'agrandissement, sur l'élévation arrière, remplacer la fenêtre de droite par une fenêtre identique à celle de gauche,

le tout selon la demande de permis déposée le 27 février 2020 et les documents joints ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-00-93

PIIA patrimonial – Travaux de rénovation (remplacement revêtement) – 12, rue Saint-Félix (secteur Lévis)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin de remplacer le revêtement de déclin des murs sud-est qui n'est pas déjà en déclin de bois, par un revêtement de déclin de bois gris identique à celui installé sur les autres murs, incluant les **composantes suivantes**, selon les modèles réalisés sur les autres murs :

- chambranles autour de toutes les ouvertures, planches cornières et soffite ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-00-94

PIIA patrimonial – Travaux de rénovation – 861, chemin Pintendre (secteur Pintendre)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin de remplacer dix fenêtres et trois portes en deux phases et incluant la récupération ou le remplacement à l'identique des chambranles autour des ouvertures ;

Phase 1

- remplacer sept fenêtres par de nouvelles en PVC blanc de modèle à battant(s) avec imposte selon la soumission de Matériaux L.M. inc. incluse au dépôt de la demande de permis reçue le 19 février 2020 et peindre en blanc les autres fenêtres du corps principal ;

Phase 2

- remplacer trois fenêtres par de nouvelles en PVC blanc de modèle à battant(s) avec imposte et trois portes simples en acier (ou portes doubles) incorporant un large vitrage, le tout selon les spécifications fournies par le conseiller en architecture datées du 6 mars 2020 et approuvées par le demandeur en date du 6 mars 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-00-95

PIIA patrimonial – Travaux de rénovation – 137 à 145, rue Saint-Joseph (secteur Lévis)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin d'effectuer la réfection des toitures principales (revêtement, isolation et structure) incluant les deux sections jumelées selon les **spécifications générales suivantes** :

- malgré un nécessaire nivellement des surfaces, le niveau final des nouveaux revêtements de toiture ne sera pas supérieur à l'ajout d'un contreplaqué sur le pontage actuel ;
- tout renforcement de la structure des toitures sera effectué dans le respect de l'épaisseur des chevrons de toiture existants ;
- le niveau final des nouveaux revêtements de toiture ne doit pas empiéter sur les tablettes existantes des lucarnes et ne doit pas créer d'emboîtement (section creusée afin de permettre un rehaussement du pontage) en face des lucarnes existantes ;
- l'isolation sera réalisée sous le pontage ;
- l'isolation extérieure des lucarnes sera d'une épaisseur maximale de 1,5 po (les éléments décoratifs de la façade des lucarnes seront ajustés à cet épaissement) ;
- les cheminées existantes seront conservées (réparées s'il y a lieu) ou remplacées par de fausses cheminées de dimensions semblables aux cheminées existantes, recouvertes de tôle lisse (galvanisée, galvalume, ou émaillée grise) et comprenant une couronne de tête détaillée ;
- la cheminée détruite sera remplacée par une fausse cheminée de dimensions semblables à la cheminée d'origine ou aux dimensions d'une des cheminées existantes, recouverte de tôle lisse (galvanisée ou émaillée grise) et comprenant une couronne de tête détaillée ;

- tous les débords de toits, larmiers et fascias doivent rester minces (maximum 6 po) et seront réparés ou remplacés par des éléments en bois peint ou teint blanc s'apparentant aux modèles existants ;
- la ventilation faîtière pourra être assurée par un faîte ventilé ou par des ventilateurs statiques installés uniquement sur la face arrière de la toiture (non visible de la rue Saint-Joseph) ; les prises d'air des larmiers et débords de toit seront réalisées près des fascias et de façon linéaire selon les détails types fournis ;
- le débord de toit mitoyen (entre les deux sections principales) doit demeurer apparent et non fermé à la verticale,

Revêtements de toiture possibles :

- revêtement en bardeau d'asphalte de modèle lisse et uniforme de couleur grise incluant la réfection des côtés des lucarnes en bardeau d'asphalte, en bardeau de cèdre ou en tôle lisse (galvalume, galvanisée peinte ou émaillée grise) selon la couleur du bardeau d'asphalte ;
- revêtement de toiture en bardeau de cèdre (naturel ou teint gris) réalisé sur lattes de bois ou sur un espace ventilé minimal, incluant un pureau maximal de 4,5 po et la réfection du côté des lucarnes en bardeau de cèdre. Dans cette option, la (les) fausse(s) cheminée(s) pourrait (pourraient) être recouverte(s) en planches de cèdre verticales avec une couronne de tête simple;
- revêtement en tôle traditionnelle installée à la canadienne, à la baguette ou pincée ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-00-96

PIIA patrimonial – Travaux de rénovation – 4091, rue Saint-Georges (secteur Lévis)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin de remplacer :

- sur l'élévation droite, la fenêtre de la cuisine sur l'agrandissement arrière (32 po L x 12 po H) par une fenêtre pleine à carreaux en PVC ou une fenêtre à guillotine en PVC avec des carreaux dans la partie supérieure ;
- sur l'élévation arrière, la porte (34 po H x 80/82 po H) d'accès au sous-sol par un modèle similaire, soit une porte en acier sans fenêtre ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
Desjardins
Séance ordinaire du 29 avril 2020
Séance tenue à huis clos

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-00-97

PIIA patrimonial – Travaux de rénovation – 4154, rue Saint-Laurent (secteur Lévis)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin de rehausser la toiture de la partie arrière et remplacer le revêtement de la toiture par un revêtement en métal de type tôle de grange de marque Americana, le tout selon la demande de permis déposée le 19 mars 2020 ainsi que les documents joints ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-00-98

PIIA patrimonial – Travaux de rénovation – 81, rue de l'Entente (secteur Lévis)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin de remplacer la fenêtre de la lucarne par une fenêtre de même dimension, selon la demande de permis déposée le 22 mars 2020, la soumission de Reflec #041955 datant du 16 mars 2020 et le courriel reçu le 2 avril 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-00-99

PIIA patrimonial – Travaux de rénovation – 340, rue Dorimène-Desjardins (secteur Lévis)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'agrandissement et de rénovation indiqués dans la demande de permis déposée le 31 mars 2020, incluant les plans de Carolyne Le Gallais, architecte, datés du 30 mars 2020, et les **précisions suivantes** :

- informations supplémentaires contenues dans le courriel de Mme Le Gallais daté du 3 avril ;
- les nouvelles colonnes auront une section de $\pm 6 \times 6$ po ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU l'acceptation des modifications reçue le 22 avril 2020 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'APPROUVER les travaux incluant lesdites **modifications** :

- la nouvelle porte patio soit divisée en trois sections égales ou de largeur réduite à environ 66 po ;
- des chambranles simples, comprenant une tablette (pour les fenêtres), des jambages une planche de tête avec moulure rejet d'eau, soient installés autour des ouvertures accompagnant le remplacement de revêtement extérieur.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-01-00

Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat - Travaux de construction d'une habitation multifamiliale isolée – Capacité portante – 2495, 2497, 2499, 2501, 2503, 2505, 2507, 2509, 2511, 2513, 2515 et 2517, rue des Labours (secteur Lévis)

ATTENDU la demande visant à obtenir un permis ou un certificat pour des travaux relatifs à la construction d'une habitation multifamiliale isolée ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et requièrent, selon le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

D'AUTORISER la délivrance du permis ou du certificat pour des travaux de construction d'une habitation multifamiliale isolée (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux **conditions énoncées** aux documents suivants :

- la demande de permis formulée le 9 mars 2020 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- le projet d'implantation (plan) de Frédéric Martel, arpenteur-géomètre, signé le 2 mars 2020;
- le rapport de Raphaël Vachon, ingénieur, signé le 11 mars 2020 ;
- le formulaire intitulé « *Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat* » signé par Raphaël Vachon, ingénieur, le 11 mars 2020 ;
- les plans de Michel L. Grimard, architecte, révisés le 6 mars 2020,
- les commentaires du Service du génie datés du 30 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-01-01

Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat - Travaux de construction d'une habitation multifamiliale isolée – Capacité portante – 2463, 2465, 2467, 2469, 2471, 2473, 2475, 2477, 2479, 2481, 2483 et 2485, rue des Labours (secteur Lévis)

ATTENDU la demande visant à obtenir un permis ou un certificat pour des travaux relatifs à la construction d'une habitation multifamiliale isolée ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et requièrent, selon le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'AUTORISER la délivrance du permis ou du certificat pour des travaux de construction d'une habitation multifamiliale isolée (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux **conditions énoncées** aux documents suivants :

la demande de permis formulée le 9 mars 2020 (incluant les documents s'y rattachant) ;

- le plan projet d'implantation de Frédéric Martel, arpenteur-géomètre, signé le 2 mars 2020 ;
- le rapport de Raphaël Vachon, ingénieur, signé le 11 mars 2020 ;
- le formulaire intitulé « *Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat* » signé par Raphaël Vachon, ingénieur, le 11 mars 2020 ;
- les plans de construction de Michel L. Grimard, architecte, révisé le 6 mars 2020 ;
- les commentaires du Service du génie datés du 30 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-01-02

Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat - Travaux d'installation d'une piscine hors-terre – Capacité portante – 2866, rue Basile-Nolin (secteur Pintendre)

ATTENDU la demande visant à obtenir un permis ou un certificat pour des travaux relatifs à l'installation d'une piscine hors-terre ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et requièrent, selon le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'AUTORISER la délivrance du permis ou du certificat pour des travaux d'installation d'une piscine hors-terre (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux **conditions énoncées** aux documents suivants :

- la demande de permis formulée le 9 mars 2020 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- le rapport de Frédérick Lamontagne, ingénieur junior et Samuel Senneville, ingénieur, signé le 2 juin 2017 ;
- le complément d'information de Frédérick Lamontagne, reçu le 6 mars 2020 ;
- les commentaires du Service du génie datés du 30 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-01-03

Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat - Travaux de remplacement d'une piscine hors-terre – Secteur à fortes pentes associé au talus rocheux – 2689, rue Gravel (secteur Lévis)

ATTENDU la demande visant à obtenir un permis ou un certificat pour des travaux relatifs à la construction d'une piscine hors-terre ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et requièrent, selon le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'AUTORISER la délivrance du permis ou du certificat pour des travaux de construction d'une piscine hors-terre (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux **conditions énoncées** aux documents suivants :

- la demande de permis formulée le 1^{er} juin 2019 ;

- le formulaire de restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat de Jonas Depatie, ingénieur, signé le 24 avril 2020 ;
- l'étude géotechnique concernant la stabilité du talus, de Sébastien Côté et Jonas Depatie, ingénieurs, signée le 24 avril 2020 ;
- le plan projet d'implantation de Maxime Daoust-Hébert, arpenteur-géomètre, daté du 28 janvier 2020 ;

et, **à la condition** que le Service du génie de la Ville approuve tous les documents soumis et requis **avant** l'émission du permis ou du certificat.

Adoptée à l'unanimité.

CAD-2020-01-04

Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2020

ATTENDU que toutes les demandes qui devaient être présentées lors de cette séance étaient assujetties à une consultation publique ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a autorisé notamment les conseils d'arrondissement à tenir leurs séances à *huis clos* dans le contexte de la pandémie de ce coronavirus ;

ATTENDU que la séance se tient à *huis clos* et que les gens ne peuvent se prononcer sur les demandes avant l'adoption et que tout intéressé ne peut se faire entendre par le conseil ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De modifier le calendrier de ses séances ordinaires du conseil d'arrondissement de l'arrondissement Desjardins pour l'année 2020 afin d'annuler la séance ordinaire du conseil d'arrondissement le 25 mars 2020 à 18 h 30.

Adoptée à l'unanimité

CAD-2020-01-05

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre ne prend la parole.

CAD-2020-01-06

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De lever la séance à 18 h50.

Adoptée à l'unanimité.

Ann Jeffrey,
Présidente

Hélène Jomphe,
Secrétaire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
Desjardins
Séance ordinaire du 29 avril 2020
Séance tenue à huis clos
